

Beaurepaire, le 28 octobre 2025,

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Municipalité reconduit la procédure initiée pour les associations sportives dans le cadre de la préparation du budget 2026.

Il vous est donc demandé de nous retourner le dossier ci-joint dûment complété.

Il est rappelé que ces éléments ne seront utilisés que dans le cadre de la préparation budgétaire.

Cependant la commission ne pourra correctement préparer l'attribution de la subvention qu'avec des dossiers complétés et retournés au plus tard le

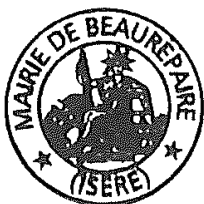
**12 décembre 2025.**

Avec mes remerciements,

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

**Yannick PAQUE,**

Maire



**Jérémie VIAL,**

Adjoint



P.J. : Dossier